

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 18/2022
17 mai 2022

L’Autorité belge de la Concurrence approuve l’acquisition de Vereno NV par BEE Dealer Holding BELUX NV

Le 16 mai 2022, l’Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l’acquisition de Vereno NV et de ses filiales Vereenoghe NV et Proot NV par BEE Dealer Holding BELUX NV.

La concentration a été notifiée le 3 mai 2022 et l’application de la procédure simplifiée a été demandée.

Vereno NV est une société holding sans activité opérationnelle. Vereenoghe NV est active dans la vente, la réparation, l’entretien, le leasing et la location de voitures (neuves et d’occasion), de véhicules utilitaires légers et de camions moyens et lourds de marque Mercedes-Benz, et possède des établissements à Knokke-Heist, Bruges, Ypres, Jabbeke, Ostende, Roeselare, Tielt, Torhout et Furnes. Proot NV est active dans la réparation et l’entretien de voitures et de véhicules utilitaires légers (neufs et d’occasion) de la marque Mercedes-Benz, dans son établissement de Knokke-Heist.

BEE Dealer Holding BELUX NV, antérieurement Van Mossel Automotive Group 4 NV, est active dans la vente de voitures, de véhicules utilitaires légers et de camions pour les marques Peugeot, Citroën, DS, Opel, Alfa Romeo, Fiat, Abarth, Jeep, Nissan, Kia, Mercedes-Benz, Mercedes-Vans, Mercedes-Trucks, Volvo, Polestar, Jaguar, Land Rover, Ford, Hyundai, Maxus, Suzuki, Isuzu, MG, Volvo, Renault, Dacia, principalement dans les provinces d’Anvers, du Brabant flamand, du Limbourg, et de Flandre occidentale. Elle est également active dans le leasing opérationnel de voitures, la vente de voitures d’occasion et la réparation de carrosseries, ainsi que dans certains services financiers.

Dans sa décision du 16 mai 2022, l’ABC constate que les conditions d’application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d’opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site internet : www.abc-bma.be

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).